

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2017**RÉUNION PUBLIQUE DU 15 JUIN 2017**

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mme Myriam ABAD-PERICK et Mme Marie-Noëlle MOTTARD siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h50'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 15 juin 2017 ouverte avec un petit retard mais vous comprendrez l'importance dans quelques minutes. En ce qui concerne les excusés :

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes tous là.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. HODY.- Monsieur CONTENT est excusé.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Monsieur FERNANDEZ est excusé.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Mesdames MAUS et MOTTARD arriveront en retard ; Mme MATTELOT et M. ZACHARIAS sont excusés

M. LE PRESIDENT.- Monsieur SPITS ?

M. SPITS.- Nous sommes tous là.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, l'ordre du jour des questions d'actualité ainsi qu'une carte d'accès permanente aux sites provinciaux qui vous est offerte par la Fédération du Tourisme de la Province de Liège et est valable durant toute la saison 2017.

Par ailleurs, vous êtes tous conviés à 18 heures, je le dirai à la fin également, à l'inauguration du deuxième Chinatown liégeois qui se déroule sur la Place Saint-Lambert.

Enfin, je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance à huis clos, donc ne partez pas, qui portera sur un dossier.

IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 18 mai 2017.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 18 mai 2017).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Éloge funèbre de Monsieur André JAMAR, Conseiller provincial honoraire.

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé. Avant d'aborder ce point, je vous informe que j'ai autorisé, bien évidemment, avec plaisir la sœur de notre Gouverneur à participer à une partie de notre séance. Je vous demanderais de vous lever.

Monsieur le Gouverneur, Madame, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

C'est sincèrement avec beaucoup d'émotion que je souhaiterais évoquer aujourd'hui la mémoire de Monsieur André JAMAR, Conseiller provincial honoraire, et comme vous le savez tous, papa de notre Gouverneur, Monsieur Hervé JAMAR, ici présent avec sa sœur.

Né à Moxhe en 1933, André JAMAR est décédé le 31 mai dernier, à l'âge de 84 ans.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2017

Il a été élu Conseiller provincial sur la liste Parti réformateur libéral en 1985 par le District de Waremmé et a siégé sur nos bancs jusqu'en 2006.

Son parler, vous le savez tous, truculent, sa facilité à nouer des contacts humains empreints très souvent de générosité, de gentillesse et d'écoute, sa disponibilité pour chacun sans oublier celle qu'il avait vis-à-vis de l'institution provinciale, tous ces traits de caractère qu'il avait et qu'il revendiquait comme le Hesbignon qu'il était, nous laisse aujourd'hui le souvenir d'un homme de principe, d'idéal, chaleureux et désintéressé que l'on est fier d'avoir connu au-delà de l'étiquette protocolaire.

Décoré de la Croix de chevalier de l'Ordre de Léopold, André a également été membre effectif de la 2^{ème} Commission (Agriculture), de la 5^{ème} (Famille et Enfance, Logement et Affaires sociale), de la 6^{ème} (Enseignement et Formation), de la 7^{ème} (Finances et Services provinciaux) ainsi que de la 8^{ème} Commission (Travaux, Voiries et Cours d'Eau).

Et puis, je me permets de rajouter, la fameuse 10^{ème} Commission où il était toujours très présent, j'ai participé très régulièrement avec lui à des réunions qui se terminaient nettement plus tard que les séances du Conseil provincial.

Son attachement à l'institution provinciale était exemplaire : il l'a non seulement servi durant plus de vingt ans comme Conseiller, mais il a également été l'un des rares à assister à certaines séances estivales de la Députation permanente pour assurer le quorum en l'absence d'un de ses membres qui était en congé ou dans l'impossibilité de participer à leurs travaux.

André JAMAR a été Conseiller communal de la commune de Moxhe et le plus jeune Bourgmestre de Belgique de la même commune de 1964 à 1970, pour ensuite exercer le mandat d'Échevin des travaux de la ville de Hannut, après les fameuses fusions de communes. En vrai Hesbignon, il a également fait profession d'agriculteur.

Au nom de notre Assemblée, j'ai évidemment adressé un message de sympathie et de condoléances à notre Gouverneur ainsi qu'à sa maman et aux membres de sa famille.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire tout en pendant aux nombreux moments que nous avons toutes et tous passés avec lui de manière vraiment amicale et sympathique.

(Minute de silence)

Je vous remercie et je cède bien évidemment la parole à notre Gouverneur.

M. JAMAR, Gouverneur (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs du Bureau, Monsieur le Député-Président, Mesdames et Messieurs de la Députation provinciale, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseiller provinciaux et les membres du personnel que papa appréciait tant.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2017

A midi, je ne savais pas que j'allais prendre la parole. Je me trouvais à un autre endroit et puis je suis venu parce que je suis un sensible et ma sœur qui est à mes côtés s'associe à mes propos, et puis je me suis dit, après tout je vais donner un petit coup de fil de là où j'étais, de l'autre côté de la Wallonie, pour dire que je dirais quand même un petit mot et je vous remercie Madame la Directrice générale et Monsieur le Président ainsi que Monsieur le Député-Président, d'avoir accepté ces quelques instants, ces quelques très brefs instants.

Pourquoi ? Parce que je vous le dis, et à témoin, papa, dans ses dernières paroles m'a dit, dans mon dernier voyage, je veux avoir la cravate avec l'emblème provincial. Et donc, quand vous vous trouvez dans le dernier voyage et que vous faites changer par les pompes funèbres de cravate à la personne qui se destine véritablement vers le dernier autel, et bien ça vous marque et cet emblème provincial il y tenait vraiment. Je voulais vous le dire.

Parce que papa était profondément provincialiste, profondément il aimait cette institution, il la choyait, vous avez rappelé fort opportunément Monsieur le Président le fait qu'il attendait ardemment la période des vacances, non pas pour partir en vacances mais pour que les autres partent en vacances, comme ça il pouvait devenir Député, permanent à l'époque, ad intérim et il se demandait qui allait être son chauffeur du jour parce que son chauffeur du jour devait s'attendre peut être à vivre deux jours sans dormir, c'est ce qu'il me disait aussi et maman craignait d'ailleurs ce moment car il devait prêter assistance, un petit peu d'humour aussi ça le caractérisait, il avait aussi cette caractéristique, une fois qu'il se déplaçait à Liège, il se faisait beau et il y restait un petit bout de temps, quitte à présider la fameuse commission informelle dont vous avez rappelé l'existence.

Et puis je terminerai simplement car je pourrais dire un tas de chose, je voudrais vous remercier toutes et tous parce que vous vous êtes manifestés à votre manière, et c'était le week-end de Pentecôte, mais toutes et tous, il y en a qui se sont déplacés et il y en a qui ne se sont pas déplacés, il y a eu des fleurs magnifiques, les membre du personnel, les membres que vous êtes tous, ça nous a marqué profondément ma sœur et moi, ma maman qui ne sait pas se déplacer car malheureusement elle a eu un souci de santé, enfin elle a chuté dans la foulée, enfin bref, pour dire que ça nous a marqué au plus profond de nous-mêmes, l'appui de cette grande famille provinciale qui chérissait tant et qu'il chérit encore s'il y a un au-delà, moi je n'en sais rien du tout, et qui le sait d'ailleurs ? En tout cas, lui n'y croyait pas beaucoup, j'aime autant vous le dire.

Donc, pour tout le reste, je n'ai qu'une seule conclusion, il disait Mon fils, et je crois qu'il l'a dit à ma sœur, j'aime les paysans et les gens simples parce qu'ils ne sont pas suffisamment instruits pour raisonner de travers. Et combien de fois est-ce qu'il m'a rappelé ça durant ma propre vie publique ou privé, ou personnelle, parce que c'est vraiment important, papa n'était pas d'une énorme instruction, mais il se trompait rarement et je crois qu'il était d'une grande intelligence et en tout cas, toutes et tous que vous êtes, vous l'avez connu, il vous adorait parce que il adorait cette institution, parce qu'il aimait la proximité, il aimait les gens tout simplement.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Gouverneur, merci Hervé.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2017

VI.- Questions d'actualité

Document 16-17/A13 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la problématique des randonnées cyclotouristiques.

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé (documents 16-17/A13).

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte un point.

Pour cette question, je donne la parole à Monsieur Christian GILBERT.

M. GILBERT, Conseiller provincial (à la tribune).- Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Mesdames et Messieurs les Députés, Monsieur le Président, Chers Collègues.

Donc, à quelques jours de l'arrivée du Tour de France dans notre belle Province, une arrivée et un départ, à quelques jours aussi de la mise en place du Réseau Points-Nœuds, cher à la Fédération du Tourisme, donc là on parle de cyclos qui puissent rejoindre tout ce qui est touristique, la question j'aurais pu la poser à Monsieur Meureau puis suite au rapport d'activités de Monsieur Mottard sur le Tourisme, je me suis dit c'est peut-être là que je dois la poser. Donc je la pose à Monsieur Paul-Emile Mottard.

Donc, il existe en Belgique deux fédérations, une fédération RLVB officielle où la plupart des organisateurs des grandes randonnées sont repris et il y a ce qu'on appelle la FBC la Fédération Belge du Cyclisme où ce sont toutes les petits équipes qui en font partie, dans les villages, le club de Rotteux, le club de Beaufays, le club de Fexhe, le club de Hannut, enfin voilà, il y a toute une série de clubs qui organisent des randonnées.

Il existe pour votre information 20 grandes randonnées, dont 9 de plus de 3.000 participants qui représentent plus ou moins 50.000 participants au total. Et des dizaines d'autres organisations d'au moins 500 participants qui sont généralement reprises à la FBC.

Alors, pourquoi venir ici ? Et bien simplement, ce qui se passe, tout ce monde, quand on lâche 9.000 cyclos sur la voirie et bien, je pense que vous avez été de temps en temps, toutes et tous pris à parti dans ces randonnées, où l'effet masse et bien il n'y a plus de respect, on passe les feux rouges, on jette ses déchets un peu partout, on s'en prend aux voitures, aux piétons, dernièrement une dame a été renversée sur un trottoir à Aywaille parce qu'ils trouvaient que ça allait plus vite en passant par les trottoirs que de rester sur la voirie. Les feux rouges, on en parle pas, ils les oublient, donc le service du Gouverneur a mis en place des réunions de débriefing avec les 20 grandes randonnées de plus de 500 participants.

Donc, à la lumière de ces réunions, se sont mises en place toutes sortes de règles, la mise en place d'un calendrier, donc chaque année, maintenant pour le mois d'octobre un calendrier est connu. L'imposition de mettre des dossards à chaque participant pour au moins identifier ceux qui ne respectent pas le code de la route, la mise en place de régulateurs pour changement de direction. Là aussi on rappelle que les changements de régulateurs ne sont pas valables pour bloquer la circulation mais plutôt pour bloquer les cyclistes et quand il y en a suffisamment, ils coupent la circulation pour les introduire. C'est souvent l'inverse qui se fait.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2017

J'avais moi-même proposé à ces réunions-là de créer une liste noire avec les représentants donc tous ceux qui sont pris en défaut par rapport aux règles, ça c'est fait en Hollande mais malheureusement, ici, on a appris via le dernier rapport qui nous est revenu que ce n'est pas possible de la mettre, pourtant on l'a mise en place dans le milieu du football. J'avais proposé aussi de limiter à 3.000 participants dans les grandes randonnées. Ça n'a pas été malheureusement repris non plus.

Alors, donc, aussi, au travers de toutes ces problématiques des cyclos qui affluent en grand nombre, il y a eu quelques réactions des Communes. Quatre communes ont écrit au Gouverneur, donc les Communes de Herve, Thimister, Verviers et Blegny et une autre série de Communes, où là cela devient un petit peu compliqué, on passe toujours mais avec des difficultés qui sont Theux, Visé, Jalhay, Trois-Ponts, Stavelot, un petit peu Stoumont. Ils ne sont pas réfractaires mais se disent qu'a-t-on à gagner ?

Je pense qu'il y a beaucoup de choses à gagner, donc quand il y a une randonnée de 9.000 participants, comme à Liège-Bastogne-Liège organisée par ASO, je peux vous dire que toutes les réservations des hôtels régionaux c'est bien complet, les centres sont bien garnis, les restaurants aussi, et d'après ma petite enquête, il y a des réelles retombées.

Donc, pour l'instant quand on discute avec un Bourgmestre, et bien pourquoi fermez-vous ? C'est sûr qu'il est chef de sa ville aussi ou de sa commune, donc ils disent que pour eux il s'est passé telle ou telle et on a manifestement difficile pour l'instant à argumenter pour dire qu'il faut sensibiliser, accepter ce qui se passe au travers de ça et bien c'est que plus on ferme l'axe des Ardennes, et avec les communes que j'ai citées, vous imaginez qu'il y a un axe qui se ferme complètement, sachant que ces grandes randonnées là on imite un peu ce qui se fait dans les courses professionnelles, donc on va chercher toutes les côtes ardennaises et pour l'instant, il devient de plus en plus difficile de passer facilement.

Donc, ce qui se passe de plus en plus, c'est que les Communes qui sont favorables au passage sont bien sûr maintenant martelées, par exemple chez nous à Aywaille, elle est simplement traversée 48 fois. On est une ville qui aime bien le vélo mais chez nous aussi, des fois quand il y a une grande randonnée je n'ai plus qu'à me cacher sinon l'Echevin des Sports local se fait jeter des œufs sur la tête donc, Ferrière est dans le cas aussi, accepte mais aussi le débordement.

J'ai été interpellé par le Club Cyclo de Beaufays qui est un petit club qui organise des randonnées de moins de 500 participants et qui, je vais vous lire quelques lignes de ce qu'ils mettent où ils sont très inquiets au devenir de leurs randonnées, donc ils nous disent principalement « comme précité dans nos demandes, le nombre de participants est de l'ordre de 250 à 400 participants, sans aucune mesure avec les milliers de participants aux randonnées organisatrices organisées par les sociétés commerciales Golazo Sport, ASO, Sociétés limbourgeoises ou hollandaises, en termes de nuisances éventuelles, cela représente un passage de plus ou moins 2 cyclistes par minute, isolés ou en petits groupes et pas plus de 4 à 5 parcours sont proposés aux participants, ce qui a un effet de diminuer encore davantage leur présence sur la route. Il s'agit en outre de pratiquants provenant généralement de la région, parcourant généralement des routes concernées, s'arrêtant pour consommer cafés et viennoiseries en boulangerie et ayant le respect de leur région.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2017

Je reprends quelques petites réactions encore : les clubs cyclistes liégeois ressentent une forte frustration car ils se sentent victimes de l'emprise grandissante de sociétés commerciales sur l'univers du cyclotourisme et de plus, un fort sentiment de discrimination de développer chez eux puisque leur club se voit notifié des refus de passage tandis que les grands organisateurs dont certains étrangers ne pourront continuer à emprunter les routes en faisant partie de leur patrimoine, moyennant un cahier de charges sévère il est vrai.

Si le refus de passage se multiplie, les clubs locaux ne pourront plus organiser au risque réel de devoir mettre la clé sous le paillason faute de rentrées financières.

Simplement, je voudrais atterrir sur les deux petites questions que je vous propose, donc : êtes-vous favorable Monsieur le Député-Président de réaliser une étude sur les retombées économiques et touristiques engendrées par l'organisation des randonnées cyclos, celles reconnues par la Province, service du Gouverneur, comptant plus de 500 participants et toutes les autres plus petites ?

Etes-vous aussi favorable de prévoir une sensibilisation des 84 communes sur leur autorisation ainsi qu'au niveau d'un nouveau partage globalisé sur les itinéraires de courses, ce qui permettrait d'avoir beaucoup plus d'aise et d'expliquer aux Bourgmestres qu'on va passer et organiser mieux ces randonnées sans quoi je pense qu'on va vers un échec et ce sera un petit peu dommage de perdre tout ça.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Mon petit doigt me dit que pour une partie de la réponse, ce sera M. le Député Robert MEUREAU.

M. MOTTARD, Député provincial – Président (de son banc).- C'est bien le Député MEUREAU qui répondra.

M. LE PRESIDENT.- J'invite donc Monsieur le Député provincial Robert MEUREAU à la tribune pour la réponse du Collège provincial.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, chers Collègues, Madame la Directrice générale, Monsieur GILBERT, cher Christian.

Il faut se rassurer sur deux points avant que je réponde à la question : c'est une réponse collégiale qui a d'abord été posée à notre Président de Collège Paul-Emile MOTTARD ou à moi-même parce que c'est un peu une compétence partagée entre l'impact touristique et l'impact sportif, vraiment la réponse que je vais donner est partagée. Et deux, pour ne pas laisser trop de suspens, c'est la première assurance, la deuxième c'est qu'on pense la même chose de l'avenir, mais le tout est de savoir comment c'est possible.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2017

Donc, sur base de cela, on doit constater que la pratique du cyclotourisme est en constante augmentation. On m'a fait les chiffres et le nombre moyen annuel depuis 2014 de participants à ce type d'événements est à peu près 50.000 personnes annuelles. Cela a été un petit peu dit dans la question qui était d'ailleurs largement plus étoffée que le texte qu'on a reçu donc fatalement, on va se retrouver sur des éléments qui appartenaient à la réponse et qui font partie de l'affirmation. Mais c'est très bien.

Donc, il faut constater qu'il y a différentes manières de pratiquer ce cyclotourisme, ça a été dit, il y a le pratiquant individuel ; il y a ensuite des clubs qui regroupent un certain nombre de cyclotouristes mais qui ne sont pas affiliés à une Fédération sportive ; il y a ensuite ceux qui font partie de clubs mais qui sont affiliés à la FBC Fédération Belge du Cyclotourisme et enfin, il y a des Associations privées voire commerciales et cela a été évoqué également.

On n'ignore évidemment pas que les randonnées de ce type font l'objet de nombreuses plaintes des autorités administratives, qu'elles soient finalement émanant des administrations communales voire des zones de Police, donc les faits sont bien connus : non-respect du code de la route, problèmes de mobilité pour les riverains et incivilités diverses.

Une vingtaine de randonnées de plus de 500 participants traversent chaque année notre province. Ainsi, en matière de sécurité propre aux organisations cyclotouristes de plus de 500 participants, et cela a été rappelé, il y a donc un Arrêté de police pris par Monsieur le Gouverneur le 3 mars 2011 et qui règle ce problème, ou en tout cas qui essaye au moins de l'encadrer.

Dans ce cadre, les organisateurs sont tenus de transmettre au Gouverneur une demande préalable pour programmer leur randonnée.

Ensuite, les Services du Gouverneur transmettent pour avis, les demandes aux communes et aux zones de police concernées.

Néanmoins, il est utile de rappeler que d'une manière générale, c'est l'Autorité locale qui est responsable de l'ordre public sur son territoire.

Par ailleurs, en sus de l'Arrêté du Gouverneur, les services ont rédigé un cahier des charges spécifiques.

Par ailleurs, les services de Monsieur le Gouverneur organisent régulièrement des réunions de travail associant les communes et les organisateurs de ces manifestations sportives.

Et notre Service des Sports y participe d'ailleurs puisque nous sommes nous-mêmes partenaires notamment de la randonnée Tilff-Bastogne-Tilff et de l'autre appelée Géants des Ardennes.

En regard de ce qui précède, on aura compris que la marge de manœuvre de l'Institution provinciale dans le cadre de l'autorisation, voire même des conditions administratives et surtout d'ordre public, les marges de manœuvre sont extrêmement limitées pour ce qui est de l'institution provinciale.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2017

Au niveau sportif, on ne peut pas ignorer les efforts qui sont faits et cela, je pense qu'on les partage, par la Province de Liège par rapport au cyclisme. Je passe les détails puisqu'ils viennent d'être évoqués et il faut quand même souligner qu'au-delà de l'aspect vitrine qui va se présenter tout à fait début juillet, on a une attention tout à fait particulière à la formation en matière de cyclisme, que ce soit au niveau des écoles de cyclisme, elles sont 7 et vous le savez très bien, on participe à cela.

D'autre part, une infrastructure qui est la piste d'Ans-Allieur et enfin, je regarde Muriel BRODURE, les sections Sport-Etudes - Cyclisme notamment à l'IPES de Jemeppe. Donc, on consacre évidemment des moyens importants, tant sur le plan financier que sur le plan humain.

Alors, comment peut-on aider dans le domaine ? La question était assez claire : est-ce qu'il est possible pour convaincre ceux qui sont les vrais décideurs d'une autorisation et évidemment de la sensibilisation aux manières de mettre en œuvre ce type d'organisations, est-ce qu'il est possible d'aider à travers des arguments sur des études, sur les retombées économiques et touristiques de ce type d'organisations sur le territoire ? Donc, de manière à faire comprendre qu'il y a certes des inconvénients mais qu'il peut aussi, à condition que ce soit bien encadré, y avoir des avantages. C'est une idée qui a été évoquée justement dans des réunions préalables, j'ai assisté il y a une bonne année à une réunion en présence de Mme la Commissaire d'Arrondissement qui était déléguée par Monsieur le Gouverneur.

Donc, la réponse est positive, positive dans le sens où la volonté du Collège, en général, sera de voir s'il est possible d'organiser ce type d'étude à travers la Haute Ecole de la Province de Liège puisqu'elle a déjà apporté son concours, notamment pour les retombées du Tour de France ou bien du Giro à une autre époque, ça il faut voir évidemment, on s'en est encore parlé ce matin pour voir si ça rentre dans les programmations, dans les missions etc, autrement, justement le Président de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège, qui est notre ami Président du Collège m'a rappelé évidemment que vous faite partie du même Conseil d'administration, sinon au Bureau et donc que, si ça n'est pas possible d'un côté ou si ça devait être complémentaire, il y aurait évidemment une participation du secteur du Tourisme dans cette étude de retombées économiques.

J'essaye de résumer. Je pense que l'essentiel a été dit, vous avez parlé du calendrier donc je ne répète pas qu'il est évidemment à l'ordre du jour et donc, cela fait partie des programmations des organisations communales ou en tout cas, là, pour le reste, pour ce qui est de l'accord, c'est ça que vous souhaitez évidemment, au niveau de mettre 84 communes d'accord sur un calendrier et sur une organisation, autant on peut faire ensemble un vœu le plus efficace possible, je n'ai pas dit pieux, mais en tout cas, on peut le souhaiter, le recommander mais je répète que les limites de l'autorité provinciale en matière de décisions à ce niveau-là sont extrêmement réduites.

Voilà, retenez simplement que je pense que le Collège provincial est positif par rapport à la requête qui est la vôtre et, ensemble, soutenons le cyclisme, le cyclotourisme et le sport en général. Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

VII.- Point en urgence du Collège provincial

M. LE PRESIDENT.- Avant d'aborder la suite de notre ordre du jour, je vous informe que j'ai été saisi d'une demande d'inscription d'un point en urgence par le Collège provincial, c'est le document 16-17/328 qui a été déposé sur vos bancs. J'ai réuni les Chefs de groupe préalablement à notre séance.

Il s'agit d'une proposition du Collège provincial qui invite notre Conseil :

- I. à demander, conformément aux dispositions des articles L1523-13 §1er du CDLD et 42 (anciennement 48) des statuts coordonnés de la SCiRL « PUBLIFIN », la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de cette société avec l'ordre du jour suivant :
 - 1) Validation de la convocation de la présente assemblée générale par M. P-E MOTTARD, en sa qualité de Président du Collège provincial, agissant au titre de représentant de la Province de Liège, associé majoritaire ;
 - 2) Prise d'acte de l'arrêté du 29 mai 2017 du Ministre de tutelle M. P-Y DERMAGNE annulant la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2017 portant révocation de M. Bruno BERRENDORF, Administrateur (PP) ;
 - 3) Fixation et modification de la composition du Conseil d'Administration :
 - a) Fixation du nombre d'Administrateurs à 13 membres ;
 - b) Confirmation des Administrateurs nommés par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2017 ;
 - c) Nomination d'un Administrateur représentant les Communes associées en remplacement de M. Cédric HALIN ;
 - d) Nomination d'un Administrateur représentant la Province de Liège.
- II. à constater l'impossibilité pour l'organe légalement habilité à le faire, de convoquer l'assemblée générale ;
- III. à charger le Collège provincial en la personne de son Président de procéder à la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire en date du mardi 18 juillet 2017 à 18h au siège social de la SCiRL « PUBLIFIN » avec l'ordre du jour précité.
- IV. à constater que les Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la SCiRL « PUBLIFIN » fixées au 27 juin 2017 ne pourront se tenir dès lors qu'elles sont considérées comme n'étant pas en ordre pour statuer.

Conformément à l'article 71 de notre R.O.I., j'ai reçu l'assentiment des Chefs de groupe d'interroger notre assemblée sur l'urgence de ce point.

Qui est pour l'urgence ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+
 Qui est contre ?
 Qui s'abstient ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2017

L'urgence ayant été décrétée à l'unanimité, et je vous en remercie, j'invite la 2^{ème} Commission à se réunir immédiatement dans la Salle des Gardes pour examiner préalablement le document 16-17/328.

Je suspends nos travaux, je considère pendant 10 minutes. Merci.

(Suspension de séance)

M. LE PRESIDENT.- Je propose que nous reprenions nos travaux et je prononce la réouverture de la séance.

Le document 16-17/328 a été soumis à l'examen de la deuxième Commission ce jour et a soulevé des questions et des remarques. J'invite donc le rapporteur, M. Julien MESTREZ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MESTREZ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Votre deuxième Commission s'est réunie d'urgence ce 15 juin 2017 pour étudier les conséquences de la décision du Gouvernement Wallon annulant la décision de l'Assemblée générale de PUBLIFIN du 30 mars concernant la constitution de son Conseil d'administration.

Sur présentation du Président de notre Collège, il apparaît que la conséquence principale est que la convocation de l'Assemblée générale est dès lors irrégulière puisque le Conseil d'administration est irrégulièrement constitué.

Pour en sortir, il faut donc convoquer une nouvelle Assemblée générale. Pour convoquer une nouvelle Assemblée générale, il suffit de la demande d'un cinquième des membres et la Province seule suffit à un nombre de voix suffisant pour et la majorité d'ailleurs, pour satisfaire à cette obligation.

Il est donc proposé que nous sollicitons une réunion de l'Assemblée générale de PUBLIFIN le 18 juillet 2017 à 18H00. Il conviendra de mettre à l'ordre du jour les dispositions nécessaires pour remettre sur pied un Conseil d'administration valablement constitué, donc comprenant un représentant du PP.

L'Assemblée générale devra également acter la démission de M. HALIN et la désignation de son remplaçant mais devra aussi décider de la désignation d'un administrateur provincial surnuméraire pour assurer la majorité statutaire de la Province au sein du Conseil d'administration. C'est ce CA régulièrement constitué qui convoquera une Assemblée générale et arrêtera les documents voulus, Assemblée générale qui se tiendra vraisemblablement, qui ne pourra pas se tenir vraisemblablement avant le mois de septembre.

Le vote recueille l'unanimité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution et je vous en remercie.

Par voie de conséquence, les points 18 et 19 de l'ordre du jour actualisé (documents 16-17/297 et 298) sont retirés de l'ordre de jour d'aujourd'hui.

VIII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 16-17/283 : Modification de la représentation provinciale au sein des asbl « Contrat de Rivière Dyle-Gette », « Contrat de Rivière pour l'Amblève » et « Contrat de Rivière Ourthe ».

Document 16-17/284 : Modification de la représentation provinciale au sein de l'Assemblée générale de la SCRL « PUBLIFIN ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 4 et 5 de l'ordre du jour (documents 16-14/283, 16-17/284) ont été regroupés à la demande des membres du Bureau.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, le Bureau du Conseil vous propose de les adopter par consensus.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote du Bureau. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions du Bureau en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2017

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 16-17/285 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Les Amis du Château Féodal de Moha ».

Document 16-17/286 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Culturel de Marchin ».

Document 16-17/287 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la sprl « Frakas Productions ».

Document 16-17/288 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demandes de soutien des asbl « Les Planches à Nu », « Cie Proscenium », Le Théâtre du Souffle » et à Monsieur Jean VANGEEBERGEN (association de fait « Compagnie Séraphin ») dans le cadre de l'opération Odyssée Théâtre – 1^{er} semestre 2017.

Document 16-17/289 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Le Corridor ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 6, 7, 8, 9 et 10 de l'ordre du jour (documents 16-17/285, 16-14/286, 16-17/287, 16-17/288, 16-17/289) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Les documents 16-17/286 et 287 ayant soulevé des questions et remarques, j'invite le rapporteur, Monsieur Jean-François CLOSE-LECOQ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOQ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

La première Commission du Conseil provincial s'est donc réunie ce lundi 12 juin 2017 au Palais provincial. Comme vous l'avez dit, les documents 16-17/285 et 289 ont rassemblés à la demande de la première Commission et les documents 285, 288 et 289 n'ont fait l'objet d'aucune remarque ni question.

Le document 286 relatif à l'octroi d'un subside de 5.000 € dans le cadre de la huitième biennale de photo Condroz 2017 et organisée par l'ASBL Centre culturel de Marchin a fait l'objet d'une remarque : un Commissaire signale qu'il serait judicieux d'inviter les organisateurs pour la dixième biennale par exemple, à diffuser les photos qui peuvent constituer des éléments de notre patrimoine naturel, humain ou environnemental à travers un ouvrage qui pourrait être édité et diffusé par les Editions de la Province.

Il lui est répondu que cette suggestion sera faite aux organisateurs mais qu'à l'heure actuelle, ils travaillent déjà régulièrement avec une autre maison d'édition plus spécialisée dans le domaine de la photo.

Le document 287 est relatif à la demande de soutien de la SPRL « Frakas Productions » avec une subvention de 5.000 €. La précision apportée à la Commission est qu'il s'agit d'un nouveau projet soutenu par la Province qui apporte son soutien à la réalisation d'un long métrage cinématographique.

L'ensemble des points a été voté à 7 voix pour et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

En ce qui concerne les documents 16-17/285, 288 et 16-17/289, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose donc de l'adopter par 7 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 16-17/290 : Octroi de subventions en matière de Grands Evénements – Demande de soutien de l'asbl « Tour des Sites ».

Document 16-17/291 : Octroi de subventions en matière de Grands Evénements – Demande de soutien à titre exceptionnel de l'asbl « République Libre d'Outre-Meuse » pour l'organisation de son 90^{ème} anniversaire.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 11 et 12 de l'ordre du jour (documents 16-17/290, 16-17/291) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2017

Le document 16-17/290 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Valérie DERSELLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Votre première Commission s'est réunie donc lundi 12 juin et s'est penchée particulièrement sur le dossier 16-17/290 qui concerne la demande de soutien à l'asbl « Tour des Sites ».

Le projet est un spectacle son et lumière présenté dans la cour du Palais des Princes Evêques du 4 au 27 août et qui s'intitule « La Cité des Lumières ».

A la demande générale, l'administration et Monsieur le Député Mottard qui a en charge des Grands Evénements détaillent le dossier en cinq points : l'historique ; l'expertise du porteur du projet ; l'agenda ; le schéma du financement ; la billetterie.

L'historique du projet et bien les spectacles annuels au mois août dans la cour du Palais sont interrompus. Cependant, l'asbl « Tour des Sites » a introduit cette année une demande de soutien auprès de nos départements et se positionnes dès lors en porteurs du projet dont l'expertise est bien connue avec la création de spectacles en forêt à Saint-Hubert, et les représentations de mapping à Val-Dieu.

Pour l'agenda, des spectacles sont établis trois fois par semaine et sont programmées en relation avec particulièrement la Conférence Moniale des Humanités qui est un tout grand projet provincial. Le spectacle « La Cité des Lumière » clôturera les travaux de la Conférence.

Le schéma financier proposé est une subvention d'un peu plus de 60.000 € et une aide logistique évaluée à 100.000 €.

Sachant que la billetterie est fixée à 2 € par place, que la capacité maximale sécuritaire de la cour est atteinte à 1.125 places par spectateurs, chaque représentation est évaluée à 2.550 €. La Fondation Mondiale dans toute a réservé l'ensemble des places pour le 11 août 2017.

Sachant tous ces éléments, votre première Commission se positionne à la faveur de ce beau dossier. Le vote se répartit comme suit : il s'agit de 8 voix pour, aucune voix contre et 2 abstentions.

J'en ai terminé et je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne le document 16-17/291, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de l'adopter par 8 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commissions en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 16-17/292 : CILE : Première assemblée générale ordinaire fixée au 15 juin 2017.

Document 16-17/293 : AIDE : Première assemblée générale ordinaire fixée au 19 juin 2017.

Document 16-17/294 : NEOMANSIO : Première assemblée générale ordinaire fixée au 21 juin 2017.

Document 16-17/295 : INTRADEL : Première assemblée générale ordinaire fixée au 22 juin 2017.

Document 16-17/296 : SPI : Première assemblée générale ordinaire fixée au 26 juin 2017.

Document 16-17/299 : ECETIA Intercommunale : Première assemblée générale ordinaire fixée au 27 juin 2017.

Document 16-17/300 : ECETIA Intercommunale : Assemblée générale extraordinaire fixée au 27 juin 2017 – Modifications statutaires.

Document 16-17/301 : ECETIA Finances : Première Assemblée générale ordinaire fixée au 27 juin 2017.

Document 16-17/302 : ECETIA Collectivités : Première assemblée générale ordinaire fixée au 27 juin 2017.

Document 16-17/303 : ISoSL : Première assemblée générale ordinaire fixée au 28 juin 2017.

Document 16-17/304 : CHR Verviers : Première assemblée générale ordinaire fixée au 29 juin 2017.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2017**Document 16-17/305 : CHR Citadelle : Première assemblée générale ordinaire fixée au 30 juin 2017.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 13, 14, 15, 16, 17 **ET** 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 de l'ordre du jour (documents 16-17/292, 16-17/293, 16-17/294, 16-17/295, 1-17/295, 16-17/296, 16-17/299, 16-17/300, 16-17/301, 16-17/302, 16-17/303, 16-17/304, 16-17/305) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Les documents 16-17/294, 295 et 303 ayant soulevé des remarques et des questions, j'invite le rapporteur, M. HODY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. HODY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre deuxième Commission s'est donc réunie ce mercredi, nous avons reçu les différents représentants des intercommunales afin de répondre aux questions éventuelles relatives aux assemblées générales ordinaires. Il s'agit des documents 16-17 allant de 292 à 305, excepté le 2097 et le 298, pour les raisons que le Président vient de nous exposer.

Les différents représentants ont expliqué les contextes des assemblées générales ordinaires et les différents ordres du jour. Un certain nombre de questions ont été posées essentiellement par une Commissaire, il s'agit notamment au sujet de l'intercommunale NEOMANSIO où une Commissaire interroge le représentant concernant la possibilité de construction d'un crématorium dans la province du Luxembourg.

Le représentant répond par l'affirmative et précise qu'une étude de faisabilité a été effectuée en 2015, que l'étude a estimé que l'investissement était viable et tenable. Celui-ci se monte à 4,3 millions d'Euros dont un peu plus d'un million d'Euros sur fonds propres et que, après questions supplémentaires de la Commissaire sur la localisation de ce futur crématorium, le représentant répond que d'après une étude, la location optimale se situe au niveau de Neufchâteau, au croisement de l'E411 et de l'E25.

Une autre question a été posée au représentant d'INTRADEL. Une Commissaire interroge le représentant afin d'obtenir des informations relativement aux déchets organiques dans la mesure où le représentant avait indiqué que ce type de déchet représente 50 % des récoltes. La Commissaire s'interroge sur la marge de progression et prend comme exemple la Ville de Liège qui visiblement aurait repris les collectes au niveau des sacs. Le représentant répond que la progression est inéluctable dans la mesure où la législature européenne n'offre pas d'alternative en la matière et que même des sanctions sont prévues.

Une autre question est également posée dans le cadre de l'intercommunale ISoCEL à propos d'une interprétation relative aux chiffres entre soit 80 patients ou 80 lits. Le représentant répondant que la manière dont s'organise l'interaction entre les familles d'accueil qui forcément accueillent les patients et l'accueil à l'hôpital est à préciser, il indique qu'il existe bien 80 lits et qu'il faut bien reconnaître que la demande de séjour en milieu hospitalier est croissante.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2017

Alors, j'imagine que pour PUBLIFIN, je n'ai pas à faire état des discussions ?

M. LE PRESIDENT.- On a retiré les points.

M. HODY, Rapporteur (à la tribune).- Ce qui est très heureux ! Alors, au niveau des votes, les votes se sont organisés pour tous les dossiers de la même façon, à savoir 8 voix pour et 4 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Evidemment les autres points sans ceux qui ont été retirés donc, pour les autres, c'est 8 voix pour et 4 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur l'ensemble des 12 documents ? M. RASSAA.

M. RASSAA, Chef de Groupe (à la tribune). – Chers Collègues, sont soumis aux votes aujourd'hui les ordres du jour des intercommunales à participation provinciale, c'est l'occasion d'exprimer au nom du PTB+ notre soutien total au principe qui a présidé à la création de ces intercommunales celui d'un service public fort, répondant à un besoin de la population comme notre soutien aux travailleurs et aux travailleuses qui font de leur possible tous les jours. Cela étant dit, il est étonnant de constater à quel point les ordres du jour proposés aujourd'hui aux votes sont ordinaires. Le tremblement de terre PUBLIFIN ne semble pas toucher les autres intercommunales, avec le PTB+, on s'attendait à voir des initiatives en termes de gouvernance ou de transparence, par exemple, une publication de l'ensemble des mandats publics et privés de chaque administrateur, par exemple, un plafonnement des rémunérations, par exemple, une présence des représentants syndicaux ou des représentants des usagers dans les CA. Rien de tout cela et face à ce constat et à celui déjà évoqué à cette tribune de l'exclusion du PTB des intercommunales par la tutelle, nous nous abstiendrons sur la majorité des ordres du jour.

Néanmoins, sur deux d'entre eux nous voterons contre, comme signal d'alarme face à des rémunérations qui pour nous sont à la limite de la décence, par exemple chez ISOSL où il y a 157.000€ pour le Directeur et la Vice-Directrice, 24.000€ par an pour la présidence du CA, 18.000€ par an pour trois vice-Présidents. Chez INTRADEL, 147.000€ par an pour six membres du Comité de pilotage, 2900€ par mois pour la présidence du CA, 2.000€ par mois pour la vice-présidence, 1750€ par mois pour les autres membres du CA qui est constitué de 25 membres, pour rappel, on a essayé de faire le calcul sur base de CUMULEO, il y a 25 administrateurs et ceux-ci comptabilisent ensemble 228 mandats dont 111 rémunérés.

Voilà, ce n'est pas pour montrer du doigt des personnes en particulier mais c'est pour montrer un signal qu'il est temps de changer notre mode de gouvernance des intercommunales.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? M. HODY.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2017

M. HODY, Chef de groupe (à la tribune). – Chers Collègues, ces dossiers sont difficiles évidemment, l'actualité est assez émotionnelle et autant, ma famille politique et d'autres famille politique, n'est pas suspecte quant au fait d'être en tout cas des sentinelles de la gouvernance, j'espère que nous le sommes tous, à des degrés divers, il y a des partis qui sont plus impliqués que d'autres dans la gestion quotidienne, c'est ainsi.

Il y a un point d'attention que je souhaite mettre en exergue, c'est celui relatif aux rémunérations. Le sujet est délicat parce que je trouve que jeter en pâture des rémunérations des représentants publics, en expliquant pas ce que ces différents représentants font, m'apparaît quand même une curieuse façon de procéder. Laisser entendre que tous les représentants dans les différentes intercommunales ne mériteraient pas leur rémunération ou leurs émoluments, m'apparaît aussi une manière assez curieuse d'envisager les choses. Alors, je me dis, en matière de cumul de rémunérations, en matière de hauteur de rémunérations, je pense que l'important, c'est de savoir à quoi correspond le mandat effectivement, ce qu'on y fait. Je vais prendre un exemple très simple, un Président d'un Conseil d'administration d'une entité qui occupe 50 travailleurs ou .3000 travailleurs, ce n'est pas la même chose en terme de responsabilité, un Président de Conseil d'administration qui a la gestion journalière vis-à-vis d'un qui ne l'aurait pas, ce n'est pas la même chose, un Président de Conseil d'administration qui cumule ça avec d'autres mandats publics, rémunérés suffisamment, ce n'est pas la même chose qu'un Président de Conseil d'administration qui ne ferait que ça. Donc, je pense sincèrement, qu'il faut envisager la rémunération d'une autre façon. L'assiduité, est un élément évidemment important. La taille de l'entreprise est un élément important. Alors, est-ce véritablement, me semble-t-il, à chaque intercommunale, à chaque entreprise publique, à chaque entité ou il y a de l'argent public qui est dépensé à fixer ces propres règles, je ne le crois pas. Je pense que là, une intervention de la Wallonie, me semblerait la meilleure façon de procéder.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci. D'autre demande d'intervention ? M. CULOT.

M. CULOT, Chef de groupe (à la tribune). – Merci... M. le Président. Je remercie M. RASSAA de me donner l'occasion d'encore un peu me lâcher une petite fois à son propos. On m'a souvent dit que la politique c'est l'art de placer l'intérêt général avant l'intérêt particulier. A chaque fois que le PTB parle des intercommunales, c'est pour rappeler qu'il n'a pas de siège dans les CA. Je comprends évidemment sa peine et me réjouis ou pas de les voir dans ces organes pour évidemment faire profiter de leur expérience particulière l'ensemble de la gestion publique wallonne et liégeoise en particulier mais je trouve quand même que le message d'un parti de gauche ou d'extrême gauche donné au secteur public, qui est de ne pas soutenir des intercommunales, c'est-à-dire des sociétés publiques parce que son parti n'y a pas de représentant est un message d'un égoïsme tout à fait sidérant et d'un mépris absolument total à l'égard du personnel et à l'égard des utilisateurs de ces services publics.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2017

Je note quand même qu'il y a une certaine évolution puisque, et je l'avais dénoncé par ailleurs, s'agissant de la prolongation d'une intercommunale comme le Bois de l'Abbaye dont nous accueillons d'ailleurs dorénavant une éminente représentante au sein de notre Conseil, vous aviez estimé, en tout cas dans les communes visées que l'option la plus raisonnable était de voter contre. Aujourd'hui, vous nous annoncez que vous vous abstenez, j'imagine qu'avec l'expérience vous finirez par voter pour mais, quoi qu'il en soit, je trouve que cette attitude est absolument lamentable.

Sur la rémunération des administrateurs, je pense que le propos de Marc HODY est bien plus tempéré, bien plus intelligent, sans doute susceptible de débat, nous en aurons, ici et ailleurs, quant à la hauteur de cette rémunération mais ce qui m'importe par rapport à cela, c'est de savoir ce que l'on propose. Or, cela fait quand même quelques années que vous siégez ici et les propositions du PTB sur l'organisation de la Province, sur l'organisation de la supracommunalité, sur le lien qui nous lie avec les intercommunales, je les attends toujours, on ne les voit jamais. La seule chose que vous savez faire, c'est jeter les gens en pâture en disant qu'ils gagnent trop. Moi, je trouve que ceux qui gagnent trop sont en tout cas, ceux qui ne proposent rien.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Oui, bien sûr... d'autre demande d'intervention avant que vous ne puissiez répondre.

M. RASSAA (à la tribune). – Bon, M. CULOT. Donc, comment est-ce que je vais dire... Apparemment, vous êtes en partance pour d'autres aventures, j'ai cru comprendre ça...

M. CULOT (de son banc). - ... Pas sûr...

M. RASSAA (à la tribune). - ... Pas sûr... mais, mis à part vos aventures personnelles, j'aimerais quand même réagir à vos propos, pour vous dire d'abord que le PTB a formulé 11 propositions, déjà en janvier 2016, pour une meilleure gestion des intercommunales, vous pouvez les consulter sur le site du PTB, www.ptb.be, elles sont là depuis cette date précise. Pardon ?

M. CULOT (de son banc). – C'est mon favori sur Google.

M. RASSAA (à tribune). – Bien sûr, mais vous pouvez aller les voir, je les ai évoquées ici à cette tribune déjà deux fois, et j'ai rappelé d'ailleurs dans mon intervention précédente notre attachement aux intercommunales en tant que service public, ce qui n'est pas apparemment votre cas puisque vous avez soutenu à plusieurs reprises une sorte de privatisation des intercommunales, c'est aussi le résultat de ça PUBLIFIN, c'est aussi ça, une privatisation larvée qui ne dit pas son nom... Vous pouvez sourire mais c'est la réalité, on aura l'occasion d'en reparler, le lien avec FINANPART et NETHYS et puis, comment est-ce que je vais dire... sur les abstentions, je pense qu'elles sont argumentées depuis le début, j'ai rappelé la non-présence du PTB dans ces intercommunales, je pense deux fois maximum sur les cinq années maintenant de présence dans ce Conseil provincial ; donc de dire qu'on fait cela à chaque fois, sincèrement... en plus, ce n'était pas l'argument principal de cette intervention. L'argument principal, c'était les rémunérations.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2017

Alors, je vais répondre aussi à Marc HODY, par rapport aux rémunérations, le but n'est pas de jeter en pâture l'un ou l'autre personnage de la vie politique, ce n'est pas cela le but, je l'ai expliqué aussi, c'est vraiment de changer le mode de gouvernance, de trouver effectivement des solutions, il y a certainement un débat à avoir au niveau wallon mais il y a aussi un débat, des initiatives possibles ici dans les intercommunales au niveau provincial qui peuvent être prises, j'en ai cité quelques une dans mon intervention, rien n'empêche les intercommunales d'inviter les délégations syndicales à venir siéger au CA et les représentants des usagers à venir y siéger, ça peut se faire d'initiative, rien n'empêche les intercommunales de publier la hauteur de toutes les rémunérations de tous les administrateurs de leurs mandats publics et de leurs mandats privés, je pense que ça, il n'y a pas besoin d'un décret pour le faire.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Est-ce qu'il y a d'autre demande d'intervention. Personne. Faut-il une réponse du Collège. Je ne pense pas. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Je vous propose de voter, les documents 295 et 303 ne peuvent pas faire partie d'un vote globalisé. C'est ça ? Pouvons-nous procéder à un vote globalisé pour les autres dossiers ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne les dix autres documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne les documents 295 et 303 ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ? Le PTB+.

Qui s'abstient ?

Le Conseil adopte les 12 résolutions.

Document 16-17/306 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de la SCRL « Centre hospitalier régional (CHR) de la Citadelle ».

Document 16-17/307 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Plate-forme des Soins palliatifs en province de Liège (PSPPL) ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 27 et 28 de l'ordre du jour (documents 16-17/306, 16-17/307) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question et remarques, votre Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 4 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 16-17/308 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de la Ville d'Eupen.

Document 16-17/309 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l'asbl « Resto du Cœur de Liège ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 29 et 30 de l'ordre du jour (documents 16-17/308, 16-17/309) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Le document 16-17/308 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Vinciane PIRMOLIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme PIRMOLIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Député provincial – Président, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues,

Votre 2^{ème} Commission s'est réunie hier et a examiné le dossier 26-27/308 qui était relatif à l'octroi d'un soutien financier à la Ville d'Eupen dans le cadre d'un projet de sensibilisation des jeunes à faire la fête de manière responsable.

Ce projet consiste à attribuer 3 jetons de taxi. Chaque jeton correspond à une réduction de 5€ par trajet de taxi à 1500 jeunes pendant 3 ans.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2017

A la question d'une commissaire demandant à quoi correspond le nombre de 1500 jeunes, si c'était l'ensemble de tous les jeunes eupenois ou si cela correspond à une sélection de jeunes de 1500. Il a été répondu que cela correspond à tous les jeunes eupenois.

Le point a été adopté par 7 voix pour et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Idem pour le document 16-17/309.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 16-17/310 : Adoption d'un cadre unique du personnel des établissements et services provinciaux et d'un règlement unique portant « conditions de recrutement, de promotion, de rémunération, d'évolution de carrière et les programmes d'examens » du personnel provincial non enseignant et modifications statutaires en découlant.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour (document 16-17/310).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Serge ERNST, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La 3^{ème} Commission avait à l'ordre du jour ce mardi 13 juin l'adoption d'un cadre unique du personnel des établissements et services provinciaux et d'un règlement unique portant conditions de recrutement, de promotion, de rémunération, d'évolution de carrière et les programmes d'examens du personnel provincial non-enseignant et la modification statutaire en découlant.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2017

Après une explication de contexte par le Député et un exposé par le responsable de l'administration sur la raison et le processus de cette modification, un Commissaire demande des informations sur le nombre de personnes concernées par le cadre en extinction.

Il lui est répondu que 266 personnes, équivalents temps plein plutôt, étaient concernés à l'horizon 2024.

La Commission propose par 9 voix pour et 3 abstentions l'adopter la résolution.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/311 : Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition, dans le cadre du plan d'Équipement didactique 2017, de matériel d'éducation physique destiné à couvrir les besoins de divers établissements d'Enseignement et de Formation de la Province de Liège pour une période débutant le lendemain de la notification de l'attribution (et au plus tôt le 1^{er} juin 2017), pour se terminer au 31 mai 2018.

Document 16-17/312 : Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions de marché en vue de la mise à jour et l'extension de l'infrastructure de stockage de la Province de Liège pour une durée de 5 ans.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 32 et 33 de l'ordre du jour (documents 16-17/311, 16-17/312) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question ni aucune remarque, votre Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 3 abstention.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2017

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 16-17/313 : Avis à donner sur le compte de l'exercice 2016 de la Fabrique d'Eglise orthodoxe grecque de la Dormition de la Vierge à Verviers.**Document 16-17/314 : Avis à donner sur le budget 2018 de l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 34 et 35 de l'ordre du jour (documents 16-17/313, 16-17/314) ont été regoupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents l'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 16-17/315 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Télévesdre » - Exercice 2015/Prévisions 2016.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 36 de l'ordre du jour (document 16-17/315).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/316 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de Monsieur Didier PETITJEAN (Comité provincial de football de la Province de Liège) ».

Document 16-17/317 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de la sprl « Philippe SAIVE Management ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 37 et 38 de l'ordre du jour (documents 16-17/316, 16-17/317) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Le document 16-17/317 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Valérie JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme JADOT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre 3^{ème} Commission s'est réunie ce mardi 13 juin à 17h30 pour débattre de ces deux points.

Après quelques explications complémentaires du Député en charge, une question a été posée par un commissaire, à savoir, pourquoi pour la SPRL Philippe SAIVE Management, un subside de 150000€ pour trois ans en lieu et place de 50000€ / an.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2017

Il lui est répondu qu'ils viennent de trois événements dans trois arrondissements différents pour ces trois années. Une coupe du monde et 2 « legend cup ». Ce sont des événements qui s'organisent des mois à l'avance, le financement est de l'ordre d'un événement par an.

Je vous propose d'adopter le point par 9 voix pour et 3 abstentions.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne le document 16-17/316, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 16-17/318 : Octroi de subventions en matière de Ruralité – Demande de soutien de l'asbl « RTC Télé Liège ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 39 de l'ordre du jour (document 16-17/318).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/319 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Bureaux Opéra – Remplacement des éjecto-convecteurs du 5^{ème} étage et modification des tuyauteries alimentant ceux-ci.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 40 de l'ordre du jour (document 16-17/319).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 5 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/320 : Subvention au bénéfice des Villes et Communes dans le cadre de la centrale d'achats pour l'acquisition de bornes de rechargement pour véhicules électriques.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 41 de l'ordre du jour (document 16-17/320).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2017

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/321 : Octroi de subventions en matière d'Environnement – Demande de soutien de l'asbl « Contrat de Rivière Ourthe ».

Document 16-17/322 : Octroi de subventions en matière d'Environnement – Demande de soutien de l'asbl « Contrat de Rivière du Sous-bassin hydrographique de la Vesdre »

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 42 et 43 de l'ordre du jour (documents 16-17/321, 16-17/322) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces deux documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. André STEIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. STEIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre 4^{ème} Commission a examiné ce lundi les documents 16-17/321 et 16-17/1322.

Le premier concerne une demande de soutien de l'ASBL Contrat de Rivière Ourthe, il est précisé qu'il s'agit d'une demande dans le cadre des subventions complémentaires pour les cours d'eau et qu'il s'agit d'un montant de 3435€ pour deux barrages flottant qui serviront plus à des fins didactiques pour montrer des objets recueillis ainsi dans les rivières plutôt que récupérer ces derniers.

Le second concerne une demande de soutien de l'ASBL Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre.

Il s'agit là d'une mise en œuvre d'un jeu pour adultes avec des cartes questions/réponses sur le contrat de rivière. Le montant demandé est de 5329€.

Un Commissaire demande comment s'y prendre pour faire vivre ce jeu et il lui est répondu que des animateurs feront vivre ce jeu pédagogique en accompagnant les joueurs et que les thématiques seront notamment climatique et géographique.

Ces deux demandes ont reçu un avis favorable par 7 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte des deux résolutions.

Document 16-17/323 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Foire Agricole de Battice-Herve ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 44 de l'ordre du jour (document 16-17/323).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/324 : Enseignement : Modifications de structures dans l'Enseignement provincial secondaire de plein exercice et en alternance au 1^{er} septembre 2017.

(Voir rapport)

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2017

M. LE PRESIDENT.- Point 45 de l'ordre du jour (document 16-17/324).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/325 : Enseignement : Ouverture de nouvelles formations par les Instituts d'Enseignement de Promotion Sociale – Année Académique 2017-2018.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 46 de l'ordre du jour (document 16-17/325).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/326 : Reprise des activités du Service de la Promotion de la Santé à l'École (PSE) de la Ville de Liège à partir du 1^{er} septembre 2017.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 47 de l'ordre du jour (document 16-17/326).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé des questions et remarques. J'invite donc le rapporteur, Mme Andrée BUDINGER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BUDINGER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ce mercredi, les membres de la 5^{ème} Commission ont entendu les explications des responsables provinciaux des départements concernés.

Il a été rappelé que la Promotion de la Santé relève de la compétence de l'ONE et s'organise conformément au décret de 2001 et 2002 aussi bien de la Fédération Wallonie-Bruxelles que de la Communauté française.

Dans la mesure où ce type d'activité de Promotion de la Santé à l'École, d'une part ne constitue par une mission fondamentale au niveau d'une ville ou d'une commune mais que ce type d'activité par contre est bien intégré dans les axes prioritaires de la Province de Liège qui exerce déjà cette compétence depuis de nombreuses années sur l'enseignement maternel, primaire, secondaire et supérieur hors université pour une population de plus ou moins 64.500 jeunes sous tutelle. Dans le cadre de la politique supracommunale de la Province de Liège que la Province de Liège, pardon, entend jouer et amplifier si besoin, il apparaissait donc évident de s'intéresser objectivement à la demande formulée par le Collège communal de la Ville de Liège.

En conséquence, le futur service deviendrait ainsi le plus important service de promotion social de la Santé à l'école de la Fédération Wallonie-Bruxelles et comprendrait 16 antennes, soit une de plus qu'actuellement, pour suivre 285 écoles soit 64 de plus qu'actuellement, 495 implantations soit 110 de plus qu'actuellement, le tout pour suivre 82500 élèves, plus ou moins, c'est-à-dire 18.000 de plus qu'actuellement.

Tout ce travail serait réalisé par une équipe » constituée de 45.5 ETP infirmiers dont 11.5 ETP de la Ville de Liège ; 12 médecins dont 3 viendraient également de la Ville de Liège avec la reprise d'1 ETP au cadre.

Un membre demande ce qu'il en est du personnel et quel est le cadre actuel de la Ville pour l'organisation de ce service ?

Il est répondu que la norme d'encadrement de la Ville de Liège est plus favorable que celle de la Province et que le service compte un nombre de 16,5 ETP infirmiers et assistants sociaux plus des médecins. Cependant, il est précisé que les agents qui ont fait le choix de venir à la Province seront repris dans leur statut actuel, soit statutaire soit contractuel.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2017

La Ville de Liège va réaffecter les autres agents dans des actions à mener ou dans d'autres tâches propres à la Ville, vient donc à la Province celui qui le souhaite et l'opération se fait sans perte d'emploi.

Un membre demande comment on va gérer les déplacements du site, rue Monulphe, resté sur le territoire de la Ville de Liège.

Il lui est répondu que les transports scolaires seront organisés par la Province.

Un autre membre demande encore pourquoi ne pas avoir gardé plus de sites de la Ville.

Il est répondu que la Ville elle-même a souhaité récupérer des locaux pour rencontrer les besoins nécessaires à l'organisation de son enseignement. Les élèves de la Ville seront ainsi dispatchés vers le centre du lieu le plus proche de l'école. On dédicacera plus d'élèves par centre permettant une économie d'échelle en rentabilisant le fonctionnement des centres.

Un autre membre demande comment va se passer la gestion administrative de ce transfert.

Il lui est répondu que des conventions existent et qu'elles seront adaptées à la situation nouvelle.

Quelqu'un demande encore si toutes les communes ont un service PSE organisé par la Province ?

Il est bien sûr répondu que certains n'ont ni PMS ni PSE organisés par la Province mais qu'elles font appel à d'autres pouvoirs organisateurs de PSE notamment le Réseau d'enseignement libre.

Un membre demande si tout cela sera opérationnel pour le 1^{er} septembre ?

Il est bien sûr répondu que oui et nous avons, votre Commission, adopté par 6 voix pour et 3 abstentions le projet qui vous est soumis aujourd'hui.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune). – Bonjour, re-bonjour plutôt. A propos de la reprise des PSE par la Ville de Liège, on m'a répondu en Commission qu'il n'y aura pas de perte d'emploi, qu'effectivement les 5 infirmiers ou infirmières seront reclassées par la Ville de Liège. Ce que, comment est-ce que je vais dire... Je pense que la Province a fait de son mieux pour reprendre le maximum de personnel, là où j'ai des doutes c'est au niveau de la Ville de Liège parce qu'elle a déjà fait ça avec d'autres services où il y a des travailleurs qui sont reclassés mais qui finalement vont vers d'autres services, il n'y a pas de perte d'emploi mais il y a quand même une perte de service au total. Voilà, et l'autre aspect pour lequel on va s'abstenir, c'est

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2017

l'aspect un unique centre pour une grande ville comme Liège, on a des doutes sur la faisabilité simplement même si on a eu des assurances en Commission sur Seraing et Saive qui vont reprendre une partie, on pense quand même que ça va causer quelques petits soucis, au moins au début, peut-être qu'à terme ça ira mieux mais voilà, pour ces deux raisons là, on va s'abstenir en tout cas.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le conseiller. Mme la Députée ?

Mme BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (de son banc). – (bruit) Les négociations se sont très bien passées, il y a eu de nombreuses concertations. Le transfert se fait en douceur. Tout se passe bien du côté des travailleurs, c'est un peu dommage... (bruit)

M. LE PRESIDENT. - Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite résolution moins une voix, pas plusieurs.

Avant le procès-verbal de l'ordre du jour, j'ai une demande un peu particulière, je propose que tu viennes maintenant.

Je sais que ce n'est pas coutumier mais...

M. CULOT, Chef de Groupe (à la tribune). – Chers Collègues, je voulais vous adresser quelques mots avec beaucoup de prudence mais aussi parce que ça me tient vraiment, vraiment à cœur. Il se pourrait, comme vous l'avez lu, que je quitte ce Conseil dans les jours à venir, je prends le risque de le dire à cette tribune aujourd'hui si d'aventure les choses ne se concrétiserait pas, ça vous ferait de petites anecdotes à me rappeler dans les années à venir et je passerais pour celui qui a fait un mot d'adieu avant de partir, je suis sûr que cela pourrait égayer certaines soirées et certaines réunions de groupe.

Je prends tout de même ce risque parce que si je ne le fais pas aujourd'hui je risque, c'est le cas de le dire, de ne pas pouvoir le faire après puisque ce changement devrait intervenir entre ce Conseil de ce jour et le Conseil du 29 juin prochain.

Je voulais vous dire simplement ô combien si je quitte vraiment ce conseil, j'y aurai passé des moments extrêmement précieux pour moi, ô combien cela a pu forger mon engagement, le développer, comprendre mieux les relations politiques entre les différents groupes, entre une majorité, entre une minorité, les tenants et aboutissants du fonctionnement de notre institution et ô combien je compte, j'espère pouvoir poursuivre cet engagement. L'engagement que je vous

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2017

ai souvent exposé en faveur de la Province, de la supracommunalité, en faveur en fait de la poursuite de l'intérêt et de la défense de l'intérêt liégeois à une tribune qui serait une autre que celle-ci. Quelque part, je suis assez heureux que la dernière « longue » intervention que j'ai pu faire à la tribune de ce conseil est cette intervention sur le budget 2037, ce n'était pas prémonitoire mais c'est en tout cas peut-être une esquisse de ce que pourrait être l'avenir si on en débat entre nous ici et ailleurs pour défendre l'intérêt liégeois partout où l'intérêt liégeois doit être défendu et je pense que vu les troubles que nous connaissons aujourd'hui, aller pouvoir porter ailleurs la défense de l'intérêt liégeois est peut-être quelque chose d'indispensable.

Je continuerai toutefois, sauf si mort s'en suit, le combat actuellement en cours chez PUBLIFIN et je pense que peut-être le lien entre la Région et une de nos intercommunales pourra apporter quelque chose même si chaque contribution est évidemment tout à fait modeste.

Je voulais aussi adresser des remerciements. Des remerciements tout d'abord au personnel de la Province, le personnel de l'administration, le personnel du Service du Conseil qui est toujours présent, toujours aimable, toujours à l'écoute des chefs de groupe), toujours à relancer ceux qui ne répondent pas toujours dans les délais aux demandes qui leur sont faites, ceux qui rappellent que quand on fait une intervention, il est mieux de la dactylographier avant, ce que je n'ai pas fait ce jour... donc, merci à eux pour leur amabilité.

Merci aussi à Mme la Directrice générale provinciale, à M. le Directeur financier parce que je pense qu'il n'y a pas d'administration performante sans avoir à sa tête des hommes et des femmes de compétences et de grande diligence et de grande probité qui montent les dossiers, qui nous présentent mois après mois à la tribune de ce Conseil des documents approuvés par le Collège mais préparés par l'administration sous des regards attentifs et ça, je pense que c'est extrêmement précieux.

Je voulais aussi, évidemment, remercier le Conseil dans son ensemble. Si je sous-catégorise, je remercierais les groupes de la minorité en commençant peut-être par le groupe PTB qui m'a souvent permis de me lâcher et au-delà de nos divergences, et bien, j'ai avec Rafik, une, quand même, relation cordiale et je pense que cela reste quand même l'essentiel en politique. Remercier les groupes CDH et ECOLO, qui sont vraiment deux groupes, je trouve avec lesquels il est extrêmement agréable de parler, de discuter, de débattre, qui ont à leurs têtes deux chefs de groupe, je trouve, très charmants et très constructifs, que ce soit Dominique, il a longtemps été chef de groupe et aujourd'hui José et que ce soit évidemment Marc avec qui d'ailleurs l'aventure se poursuit chez PUBLIFIN.

Et puis les groupes de la majorité, le groupe socialiste et fatalement et mien. Le groupe socialiste avec lequel je pense même si je peux parfois paraître agaçant avec lequel, chez moi aussi c'est ce qu'on m'a dit hier, que j'étais parfois agaçant... et bien en tout cas, malgré mon petit caractère agaçant, j'ai beaucoup de plaisir à ce qu'on puisse faire des choses ensemble dans un cadre qui pour moi est un cadre de relations de l'opposition à Seraing et de majorité ici et pourtant, je pense qu'on parvient d'une manière comme d'une autre à avoir une relation toujours cordiale, respectable et qu'on parvient à faire avancer les choses et donc c'est le principal.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2017

Si je poursuis la liste des membres du Conseil, je voulais remercier évidemment Claude, le Président du Conseil, parce qu'avoir à la tête d'un conseil, quelqu'un d'aimable, de souriant, c'est quelque chose qui m'est agréable et les Présidents avant lui l'était aussi même si je me souviens que parfois on me frappait sur l'épaule vers 2006-2007 pour me dire : « M. CULOT allez-vous asseoir parce que vous parlez trop »... j'ai bien appris et j'essaie d'être un peu plus court dans mes interventions...

Je voulais également aussi remercier le Collège fatalement, le Collège dans son ensemble dans ses formes et ses compositions successives parce que je sais que j'ai aussi un peu agacé, je sais que parfois mon nom a été maudit dans la salle là-bas mais je pense qu'au fond on a toujours pu avoir une entente aussi extrêmement cordiale et puis cela fait vivre la démocratie et je pense qu'on a une belle équipe maintenant, enfin maintenant mais depuis longtemps d'ailleurs, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, une équipe en laquelle j'ai pleine confiance et je lui souhaite encore de beaux jours devant elle.

Evidemment, j'ai eu un contact plus particulier avec les membres du Collège qui sont de ma famille politique, donc après Georges, j'ai eu Katty comme interlocutrice première et voilà, elle a affirmé une certaine différence dans le contact, dans la manière de me recadrer et donc, je la remercie pour sa présence toujours souriante également et André Denis pour toujours le suivi apporté à nos demandes.

Le Collège évidemment, il est aujourd'hui représenté par Paul-Emile, en fait, nous nous connaissons pratiquement depuis fort longtemps mais nous nous connaissons mieux depuis peu et comme quoi, certaines intercommunales décriées permettent des rapprochements et donc, grâce à PUBLIFIN nous nous connaissons mieux et quelque chose me dit que nous allons encore mieux nous connaître de manière rapprochée dans les semaines et peut-être dans les mois à venir si le dieu namurois me prêt vie dans cette intercommunale.

En tout cas, merci à chacun d'entre vous et merci à mon groupe dans son ensemble.

Je voulais également remercier notre Gouverneur, Hervé, M. le Gouverneur Hervé Jamar, avec qui nos parcours politiques ont parfois fait que nous nous rencontrions là où on ne s'y attendait pas mais Hervé et moi avons une amitié ancienne et je suis vraiment très heureux que ces derniers mois nous ayons pu la retisser et l'améliorer, l'approfondir et voilà, c'est quelqu'un que j'apprécie beaucoup et voilà, la politique est ce qu'elle est je trouve tout à fait formidable la manière dont nous avons pu approfondir nos liens tout au long de ces années.

Enfin, j'en termine, je suis déjà beaucoup trop long mais j'en termine par vous dire que vous ne perdez pas vraiment grand-chose à me voir partir parce que je serai remplacé par quelqu'un de compétent, de dynamique mais également d'extrêmement charmant et diligent aussi à tel point qu'elle a tenu à être présente cet après-midi à notre Conseil puisque c'est Virginie DEGRANG, elle est assise au fond de notre salle. Elle est très diligente et très méticuleuse et donc elle aime connaître et maîtriser les choses avant de devoir les pratiquer, de les gérer et c'est la raison pour laquelle elle a tenu à nous observer de manière discrète mais efficace aujourd'hui. Voilà, c'est quelqu'un avec qui j'ai un parcours politique extrêmement parallèle puisque nous sommes dans deux communes voisines. Le hasard fait que j'étais son suppléant à la Région et qu'elle était ma suppléance à la Province et que pour que la suppléance soit globale

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2017

et parfaite, je pense pouvoir dire sans trahir de grands secrets que, pour diverses raisons, mais surtout aspiré par l'efficacité, le groupe MR, hier soir, a demandé à Virginie à me remplacer également en qualité de Chef de groupe et vous aurez l'occasion de la connaître de manière privilégiée, proche en tout cas...

En un mot comme en cent, un tout tout grand merci... rassurez-vous ou méfiez-vous mais je ne serai en tout cas pas très loin et je vais continuer à m'occuper beaucoup de la Province et de la supracommunalité.

Merci à vous tous, merci.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT. – Ce qui a de bien avec Fabian c'est qu'il avait dit une brève intervention en fin de séance... j'ai tapé deux fois mais ça n'a servi à grand-chose... Tu voulais prendre la parole Marc ? Viens... Nous sommes une grande famille, pas de souci.

M. HODY, Chef de groupe (à la tribune). – Je serai bref, les choses n'étaient pas prévues... Je te regretterai Fabian ! Mais si... si, si... Au-delà de tout ce qui nous sépare, en terme de conviction, ce qui était toujours très intéressant avec toi, je me souviendrai de ces débats budgétaires, en commission, en bureau, nous continuerons à PUBLIFIN, c'est en tout cas, le respect de la parole, l'ouverture et l'attention que tu accordes aux autres et à la position des autres.

Tu n'as pas peur d'autres convictions, tu n'as pas peur de les affronter, de remettre les tiennes en balance pour les confronter à celles des autres et je pense que c'est une très grande qualité politique.

Je souhaite aussi la bienvenue à Virginie, nous aurons évidemment l'occasion de débattre et de pouvoir en tout cas, échanger de manière constructive.

Voilà, c'est un peu de manière impréparée, je te souhaite bon vent de manière très, très courtoise et je me dis qu'ils auront fort à faire au Parlement wallon, en tout cas le temps que tu prennes un peu tes marques, je suis sûr que tu prendras ta place.

M. LE PRESIDENT. – José...

M. SPITS, Chef de groupe (à la tribune). – Très, très rapidement parce que je ne voudrais pas non plus que le groupe CDH ne dise un mot gentil et je crois qu'après tout ce que tu viens de dire, c'est ton autocritique et je crois que tu as aussi la lucidité de connaître tes qualités et tes défauts... Un petit mot, il faut pouvoir sourire... Fabian a les dents longues... il aime bien d'avancer et de se retrouver dans une structure, nous lui souhaitons de faire une belle carrière au Parlement wallon.

Je l'ai encouragé tout à l'heure à briguer la place de Chef de groupe au Gouvernement wallon... Je ne sais pas pourquoi je le dis mais voilà, je trouvais que c'était quand même sympa de lui souhaiter un jour d'être Chef de groupe.

IX.- Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 mai 2017

M. LE PRESIDENT.- Point 48 de l'ordre jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

X.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour, la prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 29 juin 2017 à 15 heures.

La réunion publique est levée à 17h25.

XI.- Séance à huis clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos, également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.